



Délibération n°2026-12

Date de la convocation : 18 février 2026

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	35
- dont « pour » :	35
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du conseil communautaire

Le mardi 24 février 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois de février à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Mouscardès, quillier, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Thierry CALOONE, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Guy BAUBION BROYE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Excusés : Julien PEDELUCQ, Jean-François LATASTE, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE,

Procurations : Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGESCAS, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY, Valérie BRETHOUS à Stéphane BELLANGER,

Absents : Dominique DUPUY, Estelle LEVI, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT, Henri LALANNE

Secrétaire de séance : Sylviane LESCOUTTE

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Président par délibération n° 2020-65 du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil communautaire les décisions prises par le Président en vertu de cette délégation,

Il est rendu compte des décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

- Décision 2026-09 Indemnisation amiable du sinistre survenu le 14 Novembre 2025 à Tilh
- Décision 2026-10 Convention d'utilisation des locaux municipaux de la commune d'ORIST pour la période du 1^{er} Janvier 2026 au 31 Décembre 2026 à la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans pour le service Relais Petite Enfance
- Décision 2026-11 Plan de financement et demandes de subventions | Travaux de réhabilitation du toit de l'Ecloserie
- Décision 2026-12 Convention de mise à disposition du local Maison du Rugby pour la période de vacances scolaires du 09 février 2026 au 20 février 2026
- Décision 2026-13 Clôture de la régie de recettes de l'Atelier Multiservice Informatique (AMI)
- Décision 2026-14 Convention de mise à disposition de locaux (Conserverie de Pouillon) de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans au Secours Catholique de Pouillon
- Décision 2026-15 Signature du devis et des contrats y afférents de la Société NOVALDI pour le site internet (Pôle Patrimonial Culture Tourisme de Sorde l'Abbaye) de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans



- Décision 2026-16 Signature de devis relatif à l'annonce au Journal Légal pour le marché Divers Travaux Voirie DTV 2026
- Décision 2026-17 : Renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans à l'Association « 3AR »
- Décision 2026-18 : Signature d'un avenant au bail rural portant sur les parcelles n°A721, A723, A191, A218, A219, A220, A221, A222, A223 et A224 à Bélus (40300)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

